



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE
A/CONF.191/7
26 avril 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés
Bruxelles (Belgique), 14-20 mai 2001

**CONTRIBUTION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES À LA CONFÉRENCE
DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

Note du secrétariat

La résolution ci-jointe a été adoptée par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa sixième session, qui s'est tenue à La Haye, du 13 au 25 novembre 2000.

Résolution 2/CP.6

Contribution à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

La Conférence des Parties,

Notant avec préoccupation que du fait du réchauffement de la planète et des changements climatiques qui en résultent, les pays les moins avancés risquent d'être moins à même de parvenir à la croissance économique, d'atténuer la pauvreté et d'instaurer un développement durable,

Reconnaissant que les pays les moins avancés sont parmi les plus exposés aux effets néfastes des changements climatiques, et, en particulier, que la pauvreté généralisée limite leur capacité d'adaptation,

Sachant que leur faible revenu, le sous-développement de leurs structures économiques et le piètre état de leur infrastructure ont rendu les pays les moins avancés extrêmement vulnérables face aux chocs extérieurs, que ceux-ci soient dus à des causes naturelles ou qu'ils résultent des fluctuations de l'économie mondiale,

Constatant que la situation dans laquelle se trouvent les pays les moins avancés sur le plan humain, sur le plan des infrastructures et sur le plan économique limite considérablement leur capacité à participer efficacement au processus concernant les changements climatiques,

Consciente du fait que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir à Bruxelles en mai 2001, est une réunion importante qui permettra de mettre en avant les problèmes particuliers des pays les moins avancés dans l'espoir que la coopération internationale évoluera de façon à répondre de manière satisfaisante à leurs besoins de développement,

1. *Invite* la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à se pencher sur les questions relatives aux besoins et préoccupations spécifiques des pays les moins avancés et à leur situation particulière face aux effets néfastes des changements climatiques;
2. *Encourage* la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à tenir pleinement compte, lorsqu'elle envisagera la mise en place de mécanismes d'allégement de la dette, des effets des changements climatiques sur la productivité dans l'agriculture et dans les autres secteurs économiques ainsi que sur la santé;
3. *Engage* les pays développés participant à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à ne pas perdre de vue la nécessité de prendre en considération les effets néfastes des changements climatiques dans le cadre de leur réflexion sur une possible réforme de la coopération internationale pour le développement.

*9^e séance plénière
25 novembre 2000*
